

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

Etaient présents : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

Excusés :

Mme RIQUART Cécile
M. DUTOIT Maurice

Assistait à la séance :

Secrétaire de séance : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N° 3

FINANCES

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023
--

Nombre de membres
afférents au Conseil d'Administration
En exercice : 11
Présents : 9
Quorum : 6
qui ont pris part à la délibération : 9
date de la convocation : 06 avril 2024
date de réception en préfecture : 20 avril 2024
date de publication sur le site internet : 20 avril 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 AVRIL 2024

N° 3

FINANCES

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Préambule

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2311-5 du CGCT créé par l'article 8 de la loi du 29 décembre 1999, seul le Conseil d'administration du CCAS est compétent pour déterminer l'affectation du résultat de l'exercice N – 1.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif 2023 présenté et voté, ainsi que le compte de gestion du trésorier municipal correspondant, en tous points, au compte administratif,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme présentée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,
Matthieu CORBILLON

